Nature En Ville

Le Plan Mares d'Eure-et-Loir

Afin de préserver les mares, **petites zones humides remarquables**, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire a proposé au Conseil départemental d'Eure-et-Loir de mettre en œuvre un **plan d'actions en faveur des mares** du département. Associant de nombreux acteurs du territoire, ce plan permet, depuis 2008, de conseiller les propriétaires de mares, et notamment les communes, pour la restauration, la gestion et la valorisation de leurs mares, véritable **patrimoine naturel eurélien**.

L'inventaire du patrimoine naturel des propriétés des collectivités et de l'Etat, réalisé entre 2001 et 2007 par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de gestion du patrimoine Naturel d'Eure et Loir, a mis en évidence la **présence de mares dans la majorité des communes d'Eure-et-Loir**.

Ainsi sur les 72 communes inventoriées, une **cinquantaine** possède au moins une mare sur leur territoire pour un total de 153 mares communales.

Ces mares représentent un véritable enjeu pour la préservation du patrimoine naturel départemental. En effet, certaines constituent le **seul élément de patrimoine naturel** sur les propriétés communales. Elles possèdent en outre, très souvent, un intérêt écologique indéniable.

Outre l'aspect écologique, les mares représentent un intérêt social, hydraulique, de sécurité civile et paysager qui en fait un élément majeur du patrimoine culturel eurélien.

Afin de contribuer à préserver ce patrimoine aux multiples facettes, le Conservatoire a proposé au Conseil départemental de réaliser un **plan d'actions en faveur des mares** du département. Elaboré en 2007, le premier plan d'actions en faveur des mares d'Eure-et-Loir a été mis en œuvre de 2008 à 2012.
Sa **deuxième phase** (2013-2017) entre aujourd'hui en phase de bilan.

Ces deux plans d'actions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique « Espaces naturels sensibles » du Conseil départemental d'Eure-et-Loir qui a pour objectif la préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables. Car, comme cela est clairement démontré, le réseau de mares euréliennes joue un **rôle fondamental dans la préservation d'espèces patrimoniales**. Par ailleurs, ce réseau d'espaces naturels locaux constitue un atout de choix pour la **sensibilisation de tous les publics au sein des communes d'Eure-et-Loir**. Enfin, les élus locaux et les populations sont attachés à ce petit patrimoine qui peut nécessiter des opérations de gestion. Ces plans d'actions répondent à cette attente en proposant un **accompagnement des projets de réhabilitation ou d'entretien** des mares.

Coordonnées

Département d'Eure-et-Loire
Eure-et-Loir
Liens utiles
Pour découvrir le Plan Mares
Contact

Antenne Eure-et-Loir à Chartres
21 rue Loigny-la-Bataille - 28000 Chartres

Tél. : 02 37 28 54 48
Courriel : antenne28@cen-centrevaldeloire.org